ARRÊT
DU CONSEIL D'ÉTAT
DU ROI,

Qui nomme le sieur Provandier, *pour signer les Billets de la Loterie établie par autre arrêt du 4 Octobre 1783.*

Du 9 Octobre 1783.

Extrait des Registres du Conseil d'État.

LE ROI ayant, par son arrêt du Conseil du 4 octobre présent mois, ordonné qu'il seroit ouvert en son Trésor royal, chez le sieur Micault d'Harvelay, un Emprunt par forme de Loterie, composée de soixante mille Billets de quatre cents livres chacun, formant un capital de Vingt-quatre millions de livres, remboursables en huit années, à compter du 1.er Octobre 1784, avec les lots qui leur seront échus par le sort des huit tirages qui seront faits chaque année, à commencer au mois d'Avril de la même année 1784, ainsi

& de la manière portée audit arrêt. Et voulant pourvoir à la ſignature de chacun deſdits ſoixante mille Billets, conformément au modèle annexé audit arrêt : Ouï le rapport du ſieur le Févre d'Ormeſſon, Conſeiller d'État & ordinaire au Conſeil royal, Contrôleur général des finances ; SA MAJESTÉ ÉTANT EN SON CONSEIL, a commis & commet Pierre-Charles Provandier, Commis de ſon Tréſor royal, ſous ledit ſieur Micault d'Harvelay, à l'effet de ſigner leſdits ſoixante mille Billets, ſans que pour raiſon des ſignatures deſdits Billets, ledit ſuſnommé ſoit tenu d'aucun compte envers Sa Majeſté, attendu qu'il ne fera à ce ſujet aucune recette ni dépenſe. FAIT au Conſeil d'État du Roi, Sa Majeſté y étant, tenu à Fontainebleau le neuvième jour d'octobre mil ſept cent quatre-vingt-trois.

Signé AMELOT.

A PARIS, DE L'IMPRIMERIE ROYALE. 1783.

369 * Certificats Résidence an

Loi

qui passe à l'ordre du jour sur des questions relatives aux Certificats de résidence.

23 Germinal an 3.
an